

LE VIEUX CORDELIER

DRAPEAU DU PEUPLE : FRATERNITÉ, ÉGALITÉ, LIBERTÉ.

Bureau, place de l'École, 16 ; — Dépôt au dit bureau et rue Git-le-Cœur, 4.

Prix de l'abonnement pour Paris : un an, 8 fr., 6 mois, 4 fr. 25 c., 3 mois, 2 fr. 25 c. ; la Province, 12 fr., 6 25, 3 25 ; l'Étranger, 20 fr., 10 25, 5 25.

Les articles envoyés au journal doivent être signés. (AFFRANCHIR.)

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE

UNE ET INDIVISIBLE.

Sommaire.

Hors la loi, Ferdinand! — Enquête sur la situation du travail. — Victor Bouton contre Caussidière (suite). — Aux travailleurs. — Du Jury. — Girardin et la Presse. — Club Crémieux et Compagnie. — Garde mobile à cheval.

PARIS, 27 MAI.

Hors la loi, Ferdinand!

Un stupide Bourbon, vingt fois parjure, plus aveugle que tous les aveugles de sa triste famille, plus sanguinaire que l'Empereur des cosaques, un Ferdinand qui a fait assassiner, voler, piller; qui a fait ou laissé violer les filles et les femmes, et jeter les enfants par les fenêtres; le Ferdinand de Naples, qui massacre les prisonniers et confie son drapeau blanc aux mendiants et aux malfaiteurs; ce Ferdinand, rebelle aux cris de la liberté qui n'est point dans ses instincts et qu'il voudrait étouffer dans le sang des peuples..., Ferdinand règne encore!

Italiens! qui de vous tuera cette bête féroce? Si vous le prenez, ne le jugez pas: qu'il soit étranglé. Vous mettez à prix la tête de vos brigands poétiques, parce qu'ils sont voleurs et qu'ils tuent pour vivre. Et vous n'offririez pas une couronne civique à qui vous apporterait la tête de ce lâche et abject crétin!

Hors la loi, le monstre!... Mais non, pas de vengeance; ne vous faites même point justice: jugez le comme vous jugez les autres scélérats. Que votre arrêt soit motivé. Que sa peine enfin soit commuée par la grâce dont le droit appartient au peuple; qu'il n'ait ni le poignet coupé, ni la langue arrachée... qu'il soit simplement pendu!

Vous ne pouvez, tout exprès pour le plus infâme criminel, abolir la peine de mort, et vous devez appliquer à cet homme le plus sévère châtement que permette votre pénalité. Je sais bien que, pour l'exemple, il vaudrait mieux le condamner aux galères; mais il serait à craindre que son contact ne pervertit ses compagnons. Jusque dans les bagnes, séparez l'ivraie d'avec le bon grain. Or, le plus sûr moyen, c'est de brûler l'ivraie.

Et nous, Français, spectateurs de ces atrocités, que ferons-nous! notre escadre est dans le port de Naples: Baudin, indigné, est prêt à fonder sur les assassins. A moins que Ferdinand ne donne de nouveau le signal du massacre et du pillage, l'amiral attendra les ordres du gouvernement.

Les ordres du gouvernement? ah! bas! Quand on égorgerait les Italiens! On égorge bien les Polonais!

Enquête sur la situation du travail.

Une enquête va enfin être faite sur la situation du travail agricole, industriel et manufacturier. Il va sans dire que les hommes de la Chambre et des journaux qui ont toujours repoussé l'enquête comme im-

possible, illusoire, inutile ou dangereuse, l'acceptent aujourd'hui avec empressement. Et c'est tout simple; ils suivent la même marche depuis l'ouverture de la Chambre, et ne sont réellement eux-mêmes que lorsqu'ils croient pouvoir l'être sans danger. Mais, direz-vous, pourquoi commettre cette injustice, de ne point leur savoir gré de leur adhésion ou de leur concours. Je ne sais aucun gré à ces gens, qui, après avoir outragé et calomnié Louis Blanc, viennent reprendre son œuvre sans vouloir lui tenir compte de ses efforts, et sans vouloir comprendre qu'il leur sera très-facile à eux, qui ne sont pas provisoires, de prendre des mesures plus générales, et dont les résultats soient plus solides. Je ne sais aucun gré de cette adhésion, de cet empressement même, à ceux qui disent on écrit que le décret relatif à l'organisation du travail a été arraché au gouvernement provisoire.

Que de bonne foi chez ces honnêtes gens! ne voudraient-ils point avoir toute la gloire et le bénéfice d'une mesure de cette importance... dont l'initiative ne leur appartient pas. Enfin, je crains que cette enquête, qui sera ou insuffisante ou fort longue, ne soit un prétexte perpétuel pour ne prendre aucune de ces mesures immédiates, que peuvent réclamer et que réclament les circonstances.

— Citoyen, j'ai faim.

— Quel est ton métier?

— Maçon... J'ai faim, citoyen.

— Diable! maçon!... Il faudra, pour t'être utile, que je me fasse donner à la Ville une statistique complète du nombre de maçon qu'a nourris ou que n'a point nourris la France pendant les trois dernières années; du nombre de maisons élevées, des carrières ouvertes ou épuisées... il faudra que je sache aussi le chiffre approximatif des ressources de tous les entrepreneurs et architectes, car enfin, cela peut être pour quelque chose dans le salaire de l'ouvrier.

— Est-ce que vous ne pourriez pas savoir ça tout de suite, citoyen?

— Dans six mois; j'aurai quelques données...

— Merci bien, citoyen, je vais me ficher à l'eau.

Ainsi, l'enquête peut être une chose utile, mais il ne faut point qu'elle devienne une égide derrière laquelle se placeraient la mauvaise volonté, l'égoïsme ou la peur.

Victor Bouton contre Caussidière.

(Suite)

Je viens de relire ta brochure, ô foudroyant Bouton, et, si je ne voulais être homme de parole, je te laisserais dormir ou veiller en repos, car ton attentat de la police républicaine contre la souveraineté nationale, ne peut réellement éclairer ni tromper personne.

Mais, j'ai promis: je tiens. Seulement j'abrègerai et je te citerai le moins possible: j'aime à parler français.

Voilà quelle est ta fable: Caussidière, Sobrier et autres ne sont pas entièrement d'accord avec Blanqui, c'est-à-dire que, républicains et révolutionnaires ainsi que lui, ils ont cependant un autre camp... et probablement d'autres vues; c'est là ce que tu n'expliques pas. Blanqui est-il plus avancé? serait-ce au

contraire Caussidière qui lui damerait le pion? nous n'en savons rien, et c'est ce que tu aurais dû nous dire, toi, si bien informé.

Le public, toutefois, s'est fait une opinion sans attendre de connaître la tienne. On croit généralement que Blanqui serait plus Jacobin que qui que ce soit; aussi est-ce une bête noire. Or, c'est précisément sur ce chapitre que, sans l'expliquer catégoriquement, tu parais être en parfait désaccord avec le public... et avec toi-même. Ainsi, après la manifestation des bonnets à poils, Blanqui voulait formuler des vœux en les appuyant, il est vrai, d'une grande démonstration. Mais, selon toi, ce fut la police (c'est-à-dire Caussidière) qui « se chargea de frapper de crainte le gouvernement provisoire. » Et pourtant la police était débordée: « Blanqui se moquait pas mal de Ledru-Rollin et de Caussidière. » Quel salmis!

« Homme des agitations populaires, aimant à savourer le frémissement des masses, Blanqui s'était plu à exciter la tempête, et d'un tour de bras, agitant les clubs, il venait de faire tournoyer le souffle de 200 mille hommes sur la tête de l'Hôtel de Ville, qu'il eût pu déraciner. » Bravo, Bouton, cette phrase n'est pas maladroite: tu y poses en même temps la puissance et la modération de Blanqui, afin de faire pressentir la jalousie et l'exagération du parti de Caussidière et de Sobrier; la jalousie, qui, suivant toi, a produit le document-Taschereau, et l'exaltation qui a produit la dissolution de la Chambre.

Ainsi, vous voyez, lecteurs, comment cet atroce Caussidière conspirait tout à la fois contre Blanqui et contre la République!

Mais voici, page 12, une autre combinaison! « En promettant de donner la main aux ultra, Caussidière et compagnie n'ont cherché qu'à renverser Marrast et les modérés, quitte à retourner le fer contre les révolutionnaires. » Robespierre de Caussidière, va!

Enfin, nous sommes au 15 mai.

« Il faut que la police ait les honneurs de la journée, car la journée promet d'être bonne; l'insurrection ne peut manquer d'être triomphante. Il faut que la police domine ses rivaux; qu'elle déborde Blanqui. Huber aura la hardiesse de donner le coup de massue; mais il ne le fera qu'à un moment donné. Ce qu'il faut, c'est l'emporter sur Blanqui, l'homme de la ruse, de la méfiance, de l'audace, qui, toujours inébranlable, se redresse après chaque échec. »

Ainsi, voilà qui est bien entendu. Caussidière ne veut qu'une chose, c'est être plus révolutionnaire que Blanqui; et, pour lui, enfoncer la République est un moyen tout naturel. Quoi d'étonnant? Un fort-à-bras qui fume et aime le petit-verre! Seulement, cela me paraît bien sombre pour qui n'est pas homme de prudence, de prévoyance, de méfiance et de ruse; et ce garçon qui n'a que de l'abdomen et pas de cerveau, est diablement machiavélique.

Je le repète, tout était donc bien entendu. Caussidière conspirait avec Sobrier, avec la Commune, avec Barbès. Probablement, ils savaient ce qu'on allait faire ou tenter.

Eh bien, pas le moins du monde. C'est Victor Bouton qui nous le dit lui-même.

« Quand l'émeute a triomphé, je vois entrer un homme de police: Cahaigné. Il paraît inquiet; son air mystérieux me frappe: où allez-vous? lui dis-je.

— Je vais voir. Le beau service que cet homme a rendu à son pays qu'il est chargé de défendre! Je me doute qu'il vient chercher un mot d'ordre, et que la *préfecture n'est au courant de rien.* »

Pauvre homme! nous marchons, en analysant la brochure de contradiction, en absurdité. « Blanqui, Flotte et leurs amis..., arrêtés et conduits à la préfecture de police, furent mis en liberté... Caussidière fit moins que le dernier agent de la sûreté publique : il est vrai qu'il tutoie... j'allais dire des complices. »

Mais, quand on a l'âme aussi noire que celle des gens qui l'ont pris pour un espion et qui ont voulu se faire de Blanqui et de Barbès un marchepied; quand, d'un autre côté, on a si peu trempé dans la conspiration, qu'on ne sait même pas ce qui se passe; quand, par conséquent, on n'a pu se compromettre, on ne lache point ce complice qu'on voulait perdre : on le livre pieds et poings liés.

Décidément, citoyen Bouton, vous avez l'âme tournée au drame. Vous supposez, vous combinez... ce serait fort bien dans un conte; mais l'histoire veut des preuves, et vous n'en donnez pas une.

Caussidière, pas plus que le pouvoir exécutif, n'a le droit d'empêcher la manifestation.

Il ne pouvait ni ne devait empêcher les délégués de présenter la pétition en faveur de la Pologne.

L'envahissement de la salle ne pouvait être empêché par la police. La force militaire pouvait seule y mettre obstacle.

Enfin, Blanqui a-t-il été réellement arrêté le 15? Et dans le cas où cela serait, le flagrant délit de rébellion dont vous parlez, existait-il? Je m'expliquerai à ce sujet un autre jour.

En attendant, c'est avec regret (pour vous, bien entendu) que je vous vois produire le *fac simile* d'une carte que Caussidière vous donnât lui-même, pour vous autoriser à circuler librement et à pénétrer dans les bureaux. Certes, il ne savait pas à qui il la donnait.

Je ne suis étonné que d'une chose : c'est que, avec un aussi vif désir de nuire, et avec la facilité que vous aviez de *circuler librement*, vous n'avez rien vu, ni su, ni entendu, qui pût donner quelque force à vos allégations.

Aux travailleurs.

Les élections vont de nouveau occuper les esprits pendant les huit jours qui nous séparent du 4 juin. Les travailleurs, le peuple, les prolétaires, doivent comprendre aujourd'hui combien ils seraient coupables de se laisser diviser par l'indifférence, en face de l'Assemblée que le mauvais génie de la France a fatalement jetée à la république.

Qu'ils choisissent donc des hommes sûrs, des hommes qui ne voient dans leur mandat que la mission de servir la cause du peuple, répudiée par l'ignoble aristocratie qui pèse sur la révolution, et qui la pousse en arrière.

N'y eut-il que dix noms qui réunissent la sympathie confiance du peuple, qui, éprouvés dans la lutte et les persécutions, accepteraient pour unique mission de proclamer chaque jour à l'Assemblée qu'elle oublie le peuple, qu'elle forfait à sa parole, qu'elle est parjure envers la plus inviolable souveraineté, ce serait un grand triomphe; et si vous le voulez, travailleur, vous pouvez l'assurer.

Les Bourbons d'Orléans ont été bannis à perpétuité du territoire de la France!

C'est un grand acte de justice que de misérables réactionnaires voulaient paralyser en exploitant le grand mot de fraternité!

Fraternité! la pratiquez-vous envers le peuple. indignes tartuffes? la pratiquez-vous envers les malheureux que vous torturez à Vincennes?

La famille qui a constamment poussé le pays aux désastreuses révolutions et qui vient de tomber, emportant à ses pieds la trace indélébile du sang de tant d'héroïques victimes; cette famille qui vient encore de s'illustrer à Naples par les plus exécrables dévastations qu'il soit possible d'imaginer, cette famille n'a-t-elle pas tout fait pour mériter cette justice providentielle qui poursuit et atteint tôt ou tard tou-

tes les infamies, à quelque degré de l'école sociale que l'usurpation et la force brutale leur aient posées?

Du jury.

Dans le décret proposé par le ministre de la justice sur l'institution du jury, plusieurs points selon nous, sont à modifier; d'après ce décret, un citoyen ne pourrait être juré qu'à trente ans *révolus*, sans autre condition que de savoir lire et écrire en français.

Pourquoi exiger 30 ans révolus?

Quoi, un citoyen pourrait être représentant du peuple à 25 ans, et il ne pourrait pas être juré? Comme représentant les plus grands intérêts de la patrie, les intérêts publics lui seront confiés et à cet âge il sera déclaré incapable de juger des intérêts privés? vous oubliez ministre de la justice, qu'un juré n'est appelé qu'à apprécier des points de faits et que l'application de la loi est réservée aux magistrats. Convenez avec moi qu'une constitution est plus difficile à faire qu'une appréciation de faits.

Vous voulez qu'il sache lire et écrire le français.

Dites-moi ce que vous entendez par savoir écrire le français.

S'il s'agissait d'écrire un mémoire, je comprendrais cette exigence; pour être juré et bon juré il suffit, ce me semble, d'avoir du bon sens.

« Pourront se dispenser de remplir les fonctions de juré ceux qui *vivent d'un travail journalier*, ne pourraient supporter les charges résultant de ces fonctions.

Les fonctions de juré sont un devoir, or, nul ne peut être dispensé de remplir un devoir public, la République rétribue les témoins et les représentants du peuple, pourquoi n'en serait-il pas de même du jury? il faut au contraire voir siéger parmi les jurés des ouvriers, des journaliers; on ne doit pas établir ni permettre d'exclusion vis à vis de ces classes.

« Ne pourront être jurés les militaires en activité de service, les citoyens illétrés, domestiques à gages, les repris de justice, les faillis non réhabilités. »

Nous approuvons de toutes nos forces la dernière exception, mais nous voudrions qu'elle s'étendit aux représentants du peuple, car nous pensons qu'il faut être tout aussi pur et même plus pur pour remplir le dernier mandat que pour remplir le premier. Doivent donc être exclus de l'Assemblée nationale tous les faillis non réhabilités, entre autres le citoyen Étienne Arago, dont nous avons déjà parlé dans un de nos précédents numéros.

Girardin et la Presse; la Presse et Girardin.

Qu'est-ce que Girardin? C'est la *Presse*.

Qu'est-ce que la *Presse*? C'est Girardin.

L'un portant l'autre, qu'est-ce que cela vaut?

Du bruit et de l'argent.

Jamais un homme ne représenta si bien un journal, jamais journal ne représenta si bien un homme.

Ces deux êtres sont la perpétuelle, l'incessante réclame l'un de l'autre. Girardin fait tout pour la *Presse*: il est le père de ses crieurs, de ses brigadiers, de ses rédacteurs, de ses abonnés.... mais aussi comme tout cela le sert à merveille, comme on lui écrit de jolies lettres, comme on lui fait de la réclame! Jamais charlatanisme n'a été poussé plus loin! Et jamais homme ne s'est servi si abondamment la louange dans la coupe de la vanité.

Il en est venu à se poser aujourd'hui comme une *personnification de la liberté de la France et de l'inviolabilité du droit de discussion*.

Citoyen, tes vanteries étaient cocaces, mais tu abuses des cocaces pour devenir impudent. Cette impudence de l'orgueil est permise à Olympio-Hugo, qui n'as que du génie; mais toi, toi, Emile, qui n'as que de l'esprit, pourquoi tomber dans de pareils excès. Jaloux de métier.

L'écrivain Aymès représente la Provence.

Tu as voulu, toi aussi, puffiste émérite, représenter quelque chose, et tu représentes la Gascogne.

Club Crémieux et Cie.

Il y a quelques jours, nous vous l'avons dit, des rangs d'une partie de la garde nationale s'élevaient ces cris à bas les clubs, donc à bas les clubistes, et le citoyen Isambert demandait à la chambre la suppression des clubs. La garde nationale et le citoyen Isambert savaient-ils qu'un club auquel assistait une centaine de représentants sous la présidence des citoyens ministres Crémieux et Carnot tenait ses séances, rue des Pyramides, à côté de la maison de Sobrier? Non, évidemment non. Car pour être logique, ils n'auraient point hurlé d'une part vive l'Assemblée nationale, c'est-à-dire vive les représentants, et d'autre part à bas les clubs, c'est-à-dire, à bas les représentants dont s'agit et les citoyens ministres Crémieux et Carnot, à moins qu'ils n'aient fait exception vis-à-vis de ces très-dignes citoyens. N'allez pas, me dira-t-on confondre ce club avec les autres clubs, car le but était le plus innocent du monde, il s'agissait d'aider et de soutenir la commission exécutive et les ministres; comme vous voyez, les ministres n'y étaient point déplacés, puisque c'était afin de se faire *soutenir*.

Ce club *secret* ainsi que les noms de ses membres ont été découverts par suite des perquisitions faites chez le citoyen Sobrier.

Le citoyen Crémieux permet les clubs qui travailleront au soutien de son ministère (et ce sera un grand travail), et prohibe ceux qui auront pour but son renversement... O! j'allais dire, ô *quanta species*, mais je me trompais; ô! si le désintéressement disparaissait du cœur de tous les hommes, cherchez-le dans la fête Crémieux!

Garde mobile à cheval.

Je vous l'ai dit lecteurs, on avait placé à la tête de la garde mobile à cheval, un nommé Baclé que je vous ai fait connaître, vous savez combien il était peu digne de ce grade: les autres officiers avaient été nommés par le Ministre de l'intérieure, sur la présentation du citoyen Baclé; la chambre a demandé raison de ce scandale, elle a demandé pourquoi les nominations n'avaient pas été soumises comme celles de la garde mobile à l'élection? Savez-vous ce que le ministre de l'intérieure a répondu? « Le décret par lequel j'ai consacré ces nominations, m'a été *surpris*. » Je pourrais lui dire avec raison, que sa réponse m'a beaucoup *surpris*.

Quoi qu'il en soit, ces nominations illégales ont été annulées et elles seront soumises à l'élection.

FAITS DIVERS.

Le citoyen Girardin (de la *Presse*) nous annonce qu'il n'a jamais cru aux républicains de la veille.

Le vice a toujours affecté de ne pas croire à la vertu.

Citoyen, nous écrit un marchand des quatre saisons, il faut que je vous dise que j'ai coigné, le 21, au Champs-Élysées, deux réactionnaires. Ils s'obstinaient à se porter l'un après l'autre pour mieux voir le feu d'artifice, et les citoyens de derrière eux ne les trouvaient pas transparents. Pas vrai, citoyen; en République, on ne doit pas se faire la courte échelle pour avoir de meilleures places.

— Blanqui a été arrêté vendredi soir, rue Montholon, 14.

— On nous annonce que le citoyen Avond va faire, pour la première fois, une proposition d'une grande importance à la chambre. Ceux qui connaissent sa capacité affinent que c'est un CANARD!

A partir du prochain numéro, nous donnerons une théorie complète de l'émancipation du travail; et nous commencerons, à cheval sur la Modération, la revue amicale de quelques MINISTRES et MINISTÈRES.

Le gérant, LARDET.

Imp. de J. FREY, 35, rue Croix-des-Petits-Champs.